13 mai 2022

CIRCULAIRE CTOI
2022-33

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART D'EUROPECHE

Veuillez trouver, ci-joint, une lettre de demande d'Europêche visant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser Europêche à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier d'EUROPÊCHE

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Mme Nadia Bouffard
Présidente du Comité technique sur les critères d'allocation
Au secrétariat de la Commission des thons de l'océan Indien
Blend Seychelles (2ème étage)
PO Box 1011
Victoria Mahé – SEYCHELLES

Le 12 mai 2022

Objet : Sollicitation du statut d'observateur

Madame la Présidente

Je m'adresse à vous en tant que représentante du secteur de la pêche afin de solliciter notre participation en tant qu'observateur lors de la 10e session du comité technique pour l'allocation des quotas organisé par la Commission des thons de l'océan Indien, qui se tiendra du 20 au 24 juin 2022. L'obtention d'un siège d'observateur et l'usage des droits afférents établis par vos règles de procédures pour cette réunion présentent un grand intérêt pour notre organisation.

EUROPECHE est l'organe de représentation des armateurs et pêcheurs européens, qui englobe des navires de pêche artisanaux et de grand tonnage et compte près de 8 organisations membres issues de 5 pays européens. Par ailleurs, le service thonier d'EUROPECHE (EUROPECHE TUNA GROUP) représente également 17 navires industriels sous pavillons seychellois, mauricien et tanzanien. Notre association constitue la plateforme qui permet une communication fluide entre les institutions, principalement européennes mais aussi des différents Etats de l'océan Indien, et le secteur de la pêche. Nous tenons informées les parties intéressées tant des préoccupations et objectifs des pêcheurs, que de la prise de décision politique des gouvernements et institutions. La question des critères d'allocation des quotas à la CTOI est donc d'un intérêt majeur pour nous, puisqu'elle aura un impact sur l'ensemble de la flotte de thoniers senneurs de l'océan Indien que nous représentons.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous nous assurons que les connaissances et l'expérience des pêcheurs font partie de la prise de décision dans les institutions et gouvernements concernés, que les pans économiques, sociaux et environnementaux sont tous trois intégrés à la formulation de ces décisions, et que les parties intéressées comprennent bien l'impact des décisions politiques sur le secteur. De plus, au sein d'EUROPECHE, nous cherchons à améliorer et à garantir la sécurité en mer, ainsi que des conditions de travail optimales de travail et de vie pour les pêcheurs, tout en appuyant la recherche halieutique. Vous trouverez plus d'information sur notre organisation sur www.europeche.org. C'est cette expertise technique et cette connaissance du secteur de la pêche thonière que nous nous efforcerons d'apporter à la CTOI, par le biais d'interventions et d'échanges avec les parties.

Notre association partage également les objectifs de la CTOI quant à la conservation des espèces de thonidés et associés dans l'océan Indien : elle est vitale pour nos flottes de senneurs, qui réalisent des captures significatives de ces populations. La participation aux réunions de la CTOI nous permettra

d'ailleurs de mieux identifier les enjeux de conservation au sein de la CTOI afin de les adapter au plus tôt à nos flottes et de contribuer au développement de solutions de durabilité que nous pourrons ainsi présenter et promouvoir lors des réunions de la CTOI. C'est pour cette raison que nous sollicitons le statut d'observateur lors du comité technique pour l'allocation des quotas, afin d'y participer et d'y apporter notre point de vue en tant que représentants du secteur de la pêche à la senne dans l'océan Indien.

Dans l'attente de votre réponse à notre demande et restant à votre entière disposition pour toute information ou précision complémentaire je vous prie d'accepter, madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Anne-France Mattlet
Europêche Tuna Group Director
EUROPECHE

Copy: Mr Chris O'Brien, Executive Secretary of IOTC
Mr Daniel Voces de Onaíndi González, Director of Europêche.